



Le Tampon, le 3 juillet 2019

Le président de la commission sportive
Ligue Réunionnaise de Tennis de Table (LRTT)
Christophe MOUQUET

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

Dossier suivi par

Christophe MOUQUET
Président de la commission

Téléphone
0692 38 49 37

Courriel
csportive@lrтт.гe

Adresse
2 impasse Georges Brassens
97430 LE TAMPON

Adresse Siège social
20, route P. Tsinarina
97495 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrтт.гe

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

HOMOLOGATION DES TOURNOIS DE LIGUE

DEFINITION

La Ligue Réunionnaise de Tennis de Table propose aux clubs qui organisent des tournois de les « labelliser ». Cette labellisation a un coût fixé chaque année par la LRTT. La compétition pourrait donc se dénommer : **Tournoi de xxxxx ; homologué L.R.T.T.**

Reconnue par la Ligue Réunionnaise de Tennis de Table, cette manifestation répondrait à certaines attentes et certaines normes édictées :

Sur le plan organisationnel :

- organisation dans une salle pouvant recevoir au moins 8 tables,
- mise en place de tables de marque et de marqueurs,
- mise à disposition d'une sono,
- mise à disposition d'un « bar » pour les compétiteurs.

Sur le plan du juge-arbitrage et de l'arbitrage :

- présence d'un juge-arbitre reconnu par la L.R.T.T.,
- désignation d'arbitres à partir des poules et/ou des seconds tours des tableaux proposés (joueurs de la compétition),
- rendre un document avec les parties jouées conforme aux demandes de la ligue, avec notamment les numéros de licence ...

Sur le plan de l'organisation sportive, à minima :

- proposer un tableau Toutes Séries Hommes,
- proposer un tableau Toutes Séries Dames,
- proposer un ou plusieurs tableaux Jeunes (*).

(* C'est la Ligue qui en fonction de ses objectifs et des échéances sportives dans l'année en cours ou à court terme fixe les catégories à organiser.

Avantages pour l'association

- un tournoi coefficienté pour le Classement Réunion pour les compétiteurs, avec assurance d'accueillir de nombreux participants, dont les meilleurs,
- les matchs du tournois sont comptabilisés dans les échanges de points (application SPID),
- assurance de proposer une compétition reconnue de qualité par la L.R.T.T. et les autres associations de l'île,
- de l'aide en matière du juge-arbitrage pour organiser la compétition,
- du prêt de matériel pour l'organisation (balles de compétition, marqueurs, ...),
- la prise en charge à hauteur de 50 % de la somme dévolue à l'achat de récompenses dans un tableau proposé selon la politique de la ligue.

Avant chaque saison sportive, l'association retourne le document joint à la Commission sportive de la L.R.T.T. précisant ses engagements.

La Commission sportive accordera ou non le label au club demandeur.

DEMANDE DE TOURNOI LABELLISE DE LIGUE (*)

Je soussigné _____ , président de l'association :

demande à ce que le tournoi annuel de mon association qui sera organisé le _____ obtienne le « Label de la L.R.T.T. ».

2/2

Notre association s'engage à :

- disposer de tables de tennis de table au nombre de _____
- disposer de tables de marque et de marqueurs au nombre de _____
- disposer d'une sono,
- disposer d'un bar pour les compétiteurs

- disposer d'un juge-arbitre niveau _____
- désigner des arbitres à partir des poules et/ou des seconds tours des tableaux proposés (joueurs de la compétition)
- proposer un Tableau Toutes Séries Hommes
- proposer un Tableau Toutes Séries Dames
- proposer un tableau J1 de _____ à _____
- proposer un tableau J2 de _____ à _____

- dépense prévisionnelle pour les récompenses des tableaux Jeunes : _____ euros

Fait à

Signature (et cachet)

Le

Avis de la Commission sportive

Accordé : OUI - NON

Remarques :

Le président de la Commission Sportive

Christophe MOUQUET

(*) La demande de labellisation doit se faire au moment de la rédaction du calendrier annuel de la ligue (environ un mois avant le début de la saison sportive à venir).
Le club fera un virement à la LRTT de 50 euros pour que le tournoi soit pris en considération dans le calendrier de ligue.